



AUTORISATION DE TRAVAUX
AVEC OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ET ARRETE DE POLICE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
La Portière

Vu la demande en date du 3 avril 2025 par laquelle DUCHAMP Dimitri pour le compte de l'entreprise Christian Faurie TP (numéro de téléphone : 07 61 87 50 11) demande l'autorisation d'occuper le domaine public, chemin de la Portière pour pose d'une conduite d'eau.

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code des collectivités territoriales

Vu le code rural

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983.

Vu l'avis annuel du préfet du 27 février 2025 relatif aux arrêtés de police de circulation temporaires de travaux sur le réseau routier classé à grande circulation (RGC)

ARRETE

ARTICLE 1 : AUTORISATION

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public, chemin de la Portière, du 19 janvier 2026 au 19 avril 2026 de 8h à 16h30.

ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 CIRCULATION :

La circulation sera interdite sur l'emprise du chantier dans les deux sens de circulation

ARTICLE 3 : DUREE

La présente autorisation est accordée pour une durée de 90 jours, à partir du 19 janvier 2026.

ARTICLE 4 : SECURITE ET SIGNALISATION DE CHANTIER

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.
Son titulaire est responsable tant vis à vis de la collectivité représentée par le signataire que vis à vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Copie du présent arrêté sera adressée pour exécution à :

- M. le commandant de la gendarmerie de Saint-Genest-Malifaux
- M. le Préfet
- L'entreprise Christian Faurie TP
- M. le directeur départemental d'incendie et de secours de la Loire

Fait à Saint-Julien-Molin-Molette,

Le 13 JAN. 2026

La Maire,

Céline ÉLIE

